

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2017

établi conformément à l'article L 2121-26 du CGCT

Présents : Mesdames BELVEYRE et BUFFAMENE, Messieurs MOULIN, CANTAREL, ROUSSILHE et VIGOUROUX

Absents : Madame BOURGADE, Messieurs DAVAL, PADIRAC et PETIT

Elu représenté : Jean-Pierre DAUSSET procuration à Jean-Marc CANTAREL

Secrétaire de séance : René ROUSSILHE

18 h 30 : Début de séance

Ordre du jour :

- L'adressage des rues (proposition d'assistance du SDAIL)

Compte tenu du coût de la mise en place des panneaux d'adressage des rues et des numéros (18 000 €) et malgré la participation du SDAIL (1000 €), le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas engager cette dépense.

- Référent Ambroisie

Monsieur le Maire est référent AMBROISIE. Son but est de renforcer la coordination des moyens de lutte contre cette plante annuelle envahissante et allergisante en signalant sa présence sur notre territoire à l'ARS .

Le Ministère chargé de la Santé et l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) ont mis en place un Observatoire des ambrosies depuis juin 2011.

- Décision modificative sur le budget de l'eau

Pour équilibrer le budget de l'eau (section fonctionnement) il faut enlever 22 € au chapitre 11 et les ajouter au chapitre 67. Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

- Convention avec l'association de football pour l'utilisation du terrain

La convention pour l'école de football de l'ECBB et d'Avenir foot 46 est reconduite.

- Contrat agent (diminution d'heures)

Monsieur le Maire propose de supprimer les heures de ménage du temps de travail de l'ATSEM. Après délibération seules les heures de ménage faites en juillet et en août seront supprimées. Délibération unanime.

- Avancement de grade (agent de maîtrise)

L'avancement de monsieur PIERRE Eric est à l'étude et la décision sera prise au prochain conseil.

- Prix du compteur d'eau et du réducteur de pression

La fourniture d'un compteur d'eau est fixé à 80€ et celle d'un réducteur de pression à 65 €. La délibération est prise unanimement. Le règlement intérieur de l'eau du 2/12/2004 est donc modifié.

- Divers :

La perception de Bretenoux recherche un(e) vacataire pour le mois de novembre.

21h 00 : Fin de séance.